

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 24/06/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110610-55212-DE-1-1_0

CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 10 juin 2011

**MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DU CONSEIL GÉNÉRAL
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE
INTERNATIONAL DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération en date du 12 avril 2011 relative à la représentation de l'Assemblée départementale au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs,

Vu qu'il convient de procéder au remplacement de Monsieur Maurice SOLIGNAC en tant que représentant suppléant de l'Assemblée au sein du conseil d'administration du lycée international de Saint-Germain-en-Laye,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Pour le représenter au sein du conseil d'administration du lycée international de Saint-Germain-en-Laye :

- 1) Désigne Monsieur Philippe PIVERT en remplacement de Maurice SOLIGNAC au poste de suppléant.
- 2) Confirme la désignation de Monsieur Pierre LEQUILLER au poste de titulaire.